

AMNESTY INTERNATIONAL
DOCUMENT INTERNE
Index AI : ACT 79/01/92 - ÉFAI -

Diffusion aux seuls membres d'Amnesty International

Londres, octobre 1992
Origine :

Département Campagnes et Membres

Destinataires :

*toutes les sections et groupes (pays sans sections) ;
coordonnateurs/campagnes ; coordonnateurs/recherche de soutiens extérieurs*

PERSÉCUTIONS ET RELIGION

Cas d'appel 1993

Thème principal

La présente action porte essentiellement sur les violations des droits fondamentaux dont sont victimes des personnes ou groupes de personnes pour des raisons étroitement liées à leurs croyances religieuses. Les types de violations exposées dans les cas d'appel sont les suivantes :

–celles qui résultent directement d'une intolérance manifeste à l'égard de certaines religions, et de leurs croyances et pratiques religieuses ;

PERSÉCUTIONS ET RELIGION 1993ACT 79/01/92 - ÉFAI -

–celles qui sont liées à l'activité de personnes, intervenant en tant que missionnaires ou militants religieux, dans des domaines sociaux plus vastes, comme la lutte contre l'injustice sociale ou les questions liées aux droits de l'homme.

Les cas d'appel exposés dans la présente action présentent divers exemples de violations des droits fondamentaux, qui varient en fonction de l'appartenance religieuse ou géographique ou du sexe des victimes, du contexte politique et social dans lequel les violations se sont produites, du type de violations et des circonstances dans lesquelles elles ont été commises.

Objectifs de l'action

Les objectifs de la présente action sont les suivants :

1.Sensibiliser le public, par diverses formes de publicité et d'actions au niveau des membres, aux violations des droits de l'homme dont sont victimes des personnes ou groupes de personnes en raison de leur appartenance religieuse.

PERSÉCUTIONS ET RELIGION 1993ACT 79/01/92 - ÉFAI -